# Questions suisses : faits, chiffres et nouvelles

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France**

Band (Jahr): **- (1925)**

Heft 63

PDF erstellt am: **29.05.2024**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

de plus de 6 millions 1/2 de tonnes, soit d'environ 20 %. Ce fléchissement provient principalement de la diminution des importations de houille, qui sont passées de 21.474.811 tonnes, chiffre constaté pour les huit premiers mois de 1924, à 15.755.633 tonnes pour la période correspondante de l'année en cours.

A l'exportation, l'accroissement signalé porte sur les matières premières (+ 1.148.927 tonnes, ou 7 1/2 %), sur les objets fabriqués (+ 356.118 tonnes, soit plus de 15 %), et sur les colis postaux (+ 1.967 tonnes ou 8 3/4 %); les sorties de denrées alimentaires ont, seules, diminué de 114.695 tonnes.

## Conclusion

Si l'on veut se faire une idée exacte des réels progrès du commerce extérieur de la France, il ne suffit pas de comparer les chiffres d'un mois avec ceux du mois précédent, ni même les chiffres d'un semestre avec ceux du semestre précédent. Il faut considérer les chiffres des trois ou quatre dernières années et les comparer à ceux de 1913, c'est-à-dire avec ceux de la dernière année normale qui a précédé la guerre.

Nous n'imposerons pas à nos lecteurs la lecture d'un travail de cette envergure. Mais nous avons résumé pour eux, dans un graphique très simple, l'état comparatif de la balance commerciale de la France, pour les années 1913, 1920, 1922, 1923, 1924 et le premier semestre de 1925.

Notre petit graphique est saisissant dans sa simplicité. Il serait difficile de montrer plus clairement le chemin parcouru, les progrès réalisés par les exportations françaises. Alors qu'en 1913 les exportations étaient de 18,3 % inférieures aux importations, ce déficit était tombé à 10,4 % en 1920, se relevait légèrement à 10,7 en 1922, retombait à 6,7 en 1923, pour faire place, en 1924, à un excédent de 3,2 % des exportations sur les importations. Enfin, pour le premier semestre de 1925, l'excédent des exportations est de 14,9 %.

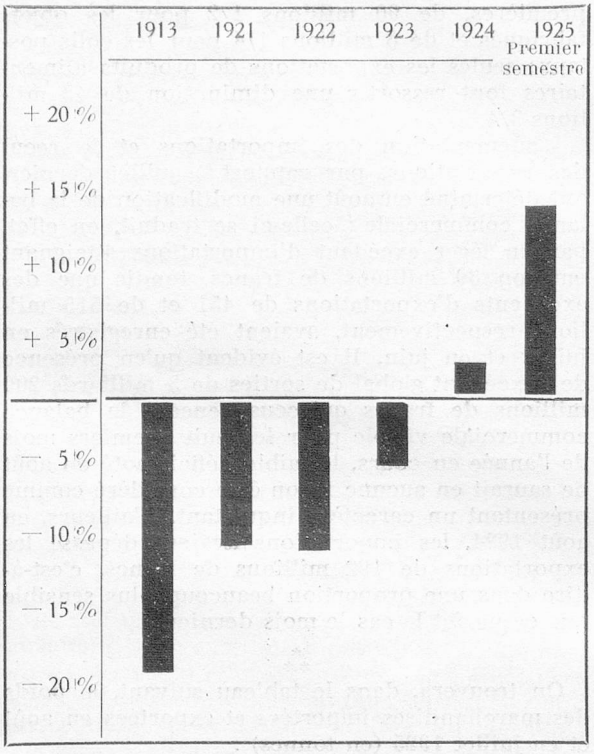


A ceux que l'examen des chiffres mensuels des exportations françaises laissent sceptiques, parce qu'il s'agit de francs papier, nous recommandons l'examen de notre graphique. Il ne s'agit là ni de francs or ni de francs papier. Il s'agit simplement de l'importance relative des exportations et des importations exprimée en %. Les pessimistes, quelque raisonnement qu'ils imaginent, ne nous empêcheront pas de penser, une fois de plus, qu'un pays qui, il y a deux ans encore, achetait plus qu'il ne vendait, et dont les ventes sont, aujourd'hui, de 15 % supérieures aux achats, montre une force de récupération et une santé économique qui sont de nature à faire entrevoir son avenir sous un jour complètement rassurant.

# Questions Suisses

## Faits, Chiffres et Nouvelles

### Le chômage augmente.

De diverses parties de la Suisse on signale une aggravation du chômage. Dans l'industrie textile et dans l'horlogerie le nombre des chômeurs, en juillet, a passé de 2.159 à 3.619. Cette augmentation de 560 se répartit comme suit : industrie textile, 440; horlogerie, 120. Pour les autres branches d'industrie l'augmentation n'a été, en juillet, que de 107 chômeurs.

A Bâle campagne, sur 3.300 métiers de l'industrie du ruban à domicile, 2.310 sont arrêtés et le nombre des chômeurs est de 2.300. La crise est surtout aiguë dans la partie haute du pays. Dans

les fabriques, également, 282 métiers sont arrêtés faute de travail.

Dans les industries textiles de la Suisse orientale la situation devient alarmante. La fabrique de tissages *Jakobstal S. A.* a congédié tous ses ouvriers et employés pour le 31 octobre, date à laquelle toute l'exploitation sera arrêtée. L'usine de Jakobstal occupe une centaine d'ouvriers.

La Fédération suisse des broderies à navette, réunie en assemblée générale à St-Gall a voté à l'unanimité une résolution demandant une subvention supplémentaire de trois millions de francs en faveur de la Coopérative fiduciaire de la broderie.

## Recettes des douanes suisses.

Du 1er au 31 août, les recettes des douanes suisses ont été de 13.869.519 fr. 44 contre 13 millions 424.418 fr. 38 en août 1924; la plus-value, en août 1925, a donc été de 445.038 fr. 06.

Du 1er janvier au 31 août 1925, les recettes des douanes ont atteint 123.643.024 fr. 89 contre 120 millions 781.980 fr. 32 pour la période correspondante de 1924. L'augmentation de 1925 sur 1924 est donc, pour les huit premiers mois, de 2 millions 860.044 fr. 57.

## Recettes des chemins de fer fédéraux.

L'année 1925 avait mal débuté pour les chemins de fer fédéraux. Pour le premier semestre, les recettes se sont montrées très sensiblement inférieures à celles du premier semestre de 1924. Les quatre premiers mois n'avaient même pas laissé un bénéfice suffisant à assurer le service de la dette.

Le mois de juin avait cependant accusé une amélioration sensible sur les mois précédents et laissait un excédent de recette de 11.300.000 fr., grâce à une augmentation très sensible du trafic et à une légère diminution des dépenses d'exploitation.

Le mois de juillet 1925 accuse un nouveau et important progrès sur les premiers mois de l'année, mais demeure inférieur quant aux recettes, aux chiffres de juillet 1924.

Dans l'ensemble, ainsi que le montre le tableau suivant les résultats de l'exploitation des chemins de fer fédéraux pour les sept premiers mois de 1925 sont sensiblement moins favorables que les résultats de la période correspondante de 1924.

**Résultats**
**de l'exploitation des Chemins de Fer Fédéraux**
(en millions de francs)

| MOIS | 1924 | | | 1925 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Recettes | Dépenses | Excéd. des recettes | Recettes | Dépenses | Excéd. des recettes |
| Janvier. | 27.03 | 23.17 | 3.86 | 27.72 | 23.82 | 3.90 |
| Février. | 27.07 | 20.33 | 6.74 | 25.35 | 20.83 | 4.52 |
| Mars.. | 33.68 | 20.95 | 12.73 | 30.47 | 21.13 | 9.34 |
| Avril.. | 34.30 | 21.85 | 12.45 | 30.40 | 20.97 | 9.43 |
| Mai... | 33.03 | 21.75 | 11.28 | 30.60 | 20.65 | 9.95 |
| Juin... | 34.10 | 21.85 | 12.75 | 33.18 | 21.88 | 11.30 |
| Juillet. | 39.20 | 22.81 | 16.39 | 35.08 | 22.60 | 12.47 |
| Totaux. | 228.41 | 152.71 | 75.70 | 212.80 | 151.88 | 60.91 |

En résumé, pour les sept premiers mois de l'année en cours, l'excédent des recettes est donc de 14,79 millions inférieur au chiffre de la période correspondante de 1924.

## Produit du droit de timbre.

Le produit brut du droit fédéral de timbre s'est élevé à 2,28 millions au mois de juillet, contre 1,74 millions au mois de juillet de l'année dernière. L'impôt sur les coupons a produit 2,29 millions, contre 2,33 en juillet dernier. Le montant total des recettes du droit du timbre et de l'impôt sur les coupons a atteint 27,32 millions pour la période du 1er janvier au 31 juillet. La plus-value comparativement à l'année dernière est d'environ 2,75 millions.

## Activité de l'industrie suisse.

D'après les statistiques de l'Office fédéral du travail, le coefficient d'activité de l'industrie suisse, qui était de 99 pour le premier trimestre de 1925 est tombé à 95 pour le second trimestre.

## Nouveau type de locomotive électrique.

Sur la ligne du Simplon, des essais ont été faits, dans le courant d'août, avec une locomotive électrique d'un nouveau type, sortie des ateliers Brown-Boveri à Baden. Cette machine, à deux bogies, ressemble à celles employées sur la ligne du Gothard, mais elle est plus légère et de puissance moindre. Son allure est cependant très rapide.

## Electrification de la ligne Genève-Berne.

Les travaux d'électrification sur la ligne Lausanne-Fribourg-Berne sont accélérés. De Lausanne à Palézieux, toutes les fondations sont actuellement terminées; le montage de la ligne de contact pourra commencer dans un mois et le tronçon Lausanne-Palézieux pourra être ouvert à l'exploitation électrique le 1er mars 1926. Le piquetage a commencé entre Palézieux et Siviriez. Sur la ligne Lausanne-Genève, les pylônes sont presque totalement posés. On a commencé les travaux de montage de la ligne de contact entre Gland et Genève.

## Internationalisation de la gare de Pontarlier.

En vertu d'un récent accord intervenu entre les gouvernements français et suisse, les douanes suisses et françaises sur la ligne de Paris-Pontarlier-Berne et le Simplon, sont installées à Pontarlier.

L'internationalisation de la gare de Pontarlier permet aux voyageurs de Paris et d'Angleterre, allant en Suisse, de gagner quarante minutes sur le parcours Pontarlier-Berne, par suite de la visite

simultanée des bagages par les douanes des deux pays.

### Le pavillon suisse sur le Rhin.

Il nous paraît intéressant de rappeler qu'à la suite d'une pétition, adressée au Conseil fédéral suisse, par les associations de navigation et affréteurs, demandant que soit levée la défense du 9 mai 1924 d'arborer le drapeau suisse sur le Rhin, le Conseil fédéral, se basant sur l'article 66, alinéa II, de la loi fédérale sur la navigation, en date du 28 septembre 1923, a décidé, à la date du 3 juin 1925, de lever l'interdiction d'arborer le pavillon suisse sur le Rhin.

### Ecoles françaises à Berne.

Sur la foi d'informations parues dans la presse suisse, nous avons dit, dans notre dernier *Bulletin* que le comité fédératif romand avait présenté au Conseil fédéral une demande aux fins d'obtenir la création de classes françaises à Berne, pour les enfants des fonctionnaires fédéraux, originaires de la Suisse romande. Ainsi présentée cette nouvelle n'est pas exacte. Le comité fédératif romand n'a pas songé à réclamer au Conseil fédéral la *création* de ces écoles. Il a simplement demandé, à la Confédération et au gouvernement bernois une subvention pour une école *privée* de langue française qui serait à fonder dans la ville fédérale pour les enfants des nombreux fonctionnaires de l'administration fédérale qui sont de langue française.

### Concours d'affiches.

La maison Suchard S. A., fabrique de chocolats, à Serrières, fêtera l'année prochaine son centenaire; elle organise à ce propos, sous le patronage de l'Œuvre et du Werkbund, un concours entre tous les artistes suisses pour obtenir une affiche rappelant cet événement. Les trois meilleurs projets seront récompensés par des prix de 2.500 fr., 1.500 fr. et 1.000 fr. Le jury sera composé de MM. Willy Russ, président du comité de direction de Suchard S. A.. F. de Rutté, administrateur, Ch. L'Eplattenier, artiste-peintre à la Chaux-de-Fonds. A. Laverrière, architecte, président de l'Œuvre, à Lausanne. A. Altherr, architecte, directeur de l'Ecole d'arts appliqués (Kunstgewerbeschule), à Zurich.

Le dernier délai pour l'envoi des projets est fixé au 1er novembre 1925. Pour tous autres renseignements, s'adresser à la maison Suchard. Serrières (Neuchâtel).

### Pour nos tireurs.

Nous recommandons chaudement à tous nos compatriotes établis en France, l'appel suivant que publie la presse suisse :

L'enthousiasme qu'a suscité la brillante victoire de nos tireurs à St-Gall doit se traduire d'une façon pratique. Le prochain match international aura lieu en 1926 à Rome. L'Association des tireurs suisses de matches fera son possible pour faciliter la tâche de nos champions, mais ses moyens sont limités.

L'occasion se présente donc, pour notre population et pour nos autorités, de montrer combien elles ont à cœur le maintien de notre renom national en matière de tir. Il faut créer un fonds qui aide nos jeunes tireurs à se préparer pour les grandes rencontres internationales.

Tous les dons, même les plus minimes, seront recueillis avec reconnaissance par le trésorier de l'association, M. Jules Wettstein, Neuengasse, Bienne, compte de chèques postaux 1122 IV a.

### Emigration.

Au cours du mois de juillet, 262 Suisses ont émigré outre-mer, contre 193 en juillet 1924. Pendant la période de janvier à juillet 1925, le nombre total des émigrants s'est élevé à 2.279, contre 1.851 pendant la période correspondante de l'année dernière.


**TARIF DES ANNONCES**
**dans le Bulletin mensuel**
**de la Chambre de Commerce suisse**
**en France**

| Nombre des insertions | Page entière Fr. | ½ Page Fr. | ¼ Page Fr. | ⅛ Page Fr. |
|---|---|---|---|---|
| 1 | 200 » | 125 » | 75 » | 45 » |
| 6 | 1.080 » | 675 » | 405 » | 243 » |
| 12 | 1.920 » | 1.200 » | 720 » | 432 » |

**Majoration de 50 0/0**
**pour les emplacements spéciaux**

Les Membres de la Chambre de Commerce Suisse en France ont droit à une bonification de **10 0/0** sur les prix du tarif ci-dessus.

**Les maisons françaises, ou établies en France, qui désirent mettre leurs annonces dans notre Bulletin mensuel, sont invitées à s'adresser à :**

**" STENTOR "**
**Publicité et édition**
**2, rue de Clichy, PARIS**
**Téléphone : Louvre 37-65**

**Les maisons suisses désireuses de placer des annonces dans le Bulletin voudront bien s'adresser à M. Ernest Rive, 14, rue Pierre-Fatio, à Genève. Téléphone : Stand 47-11.**

**La Chambre de Commerce suisse en France se réserve en tous temps le droit absolu de refuser l'insertion d'une annonce dans son Bulletin mensuel, sans avoir à fournir les raisons de ce refus.**